

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 12

Artikel: La protection civile dans le "Livre de la défense civile"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-365638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection civile dans le «Livre de la défense civile»

C'est au nombre de 2,6 millions d'exemplaires qu'est enfin paru à la mi-octobre le livre de la défense civile que l'on attendait depuis quelques années à la suite de plusieurs interventions parlementaires. C'est grâce au travail considérable et supplémentaire fourni par le personnel des PTT que cet ouvrage de 320 pages a pu être distribué à 2,1 millions de ménages, dans toutes les régions du pays et dans les délais prévus. Nous leur en sommes reconnaissants. Dans ce livre, une place importante a été réservée à la protection civile. C'est la meilleure illustration, jamais encore publiée, de la nécessité et du fonctionnement de la protection civile en Suisse. Les organes responsables de la protection civile, de la Confédération, des cantons et des communes, remercient chaleureusement nos postiers de la rapidité avec laquelle le livre a été distribué.

Quelle est son origine?

Il y a neuf ans, Monsieur Albert soldat» pour être remis à tous les soldats lors de leur école de recrues. C'est à peu près à la même époque que fut introduit dans la Constitution fédérale, en votation populaire, le principe de la protection civile comme partenaire de la défense nationale et c'est en se fondant sur cette base légale que fut ensuite promulguée la Loi fédérale sur la protection civile du 23.3.1962 et celle sur les constructions de protection civile du 4.10.1963. Actuellement, la protection civile est un des éléments de la défense totale au même titre que l'armée et l'économie de guerre. Il est donc parfaitement logique que dans le livre de la Défense civile, de la même importance que le Livre du soldat, un chapitre essentiel soit consacré à la protection civile.

Il y a neuf ans, Monsieur Albert Bachmann prit l'initiative de rédiger le Livre du soldat. Il développa ensuite l'idée et les bases du livre de la défense civile et engagea alors les premières discussions en vue de sa réalisation. Dès le début, son initiative rencontre de l'intérêt auprès de nos autorités politiques et les instances de la protection civile. Depuis le premier projet de sa présentation typographique, illustrations et textes, présenté il y a huit ans, cet ouvrage a subi un grand nombre de transformations.

L'auteur de l'ouvrage, comme ses collaborateurs, n'ont pas eu une tâche facile et se sont assuré la collaboration de femmes et d'hommes de renommée nationale comme savants, écrivains ou politiciens dans le domaine de la défense totale et dont l'intégrité de jugement est

connue. Il y a trois ans que les premières épreuves et projets étaient prêts; ils furent ensuite revus par de nombreuses personnalités appartenant à nos autorités, aux services de la protection civile et de la défense économique et spirituelle. Le projet du livre a été soumis également à l'approbation de tous les membres du Conseil fédéral qui, individuellement, lui ont apporté leurs observations. La version française est due à la plume de M. Maurice Zermatten et l'édition en langue italienne à celle du professeur Guido Calgari. Parmi les principaux collaborateurs de l'auteur, mentionnons encore le professeur bien connu Georges Grosjean de Berne ainsi que le professeur Fritz Marbach et le conseiller national Ernest Wütrich, qui appartiennent tous deux aux milieux syndicalistes.

Quelle est l'intention du livre?

Comme nous l'avons dit, le livre de la Défense civile est le complément du Livre du soldat en ce sens qu'il montre comment est conçue la protection de la population et de quelle manière peuvent être garanties en cas de guerre et de catastrophe l'indépendance de la nation et la survie du peuple. Il doit être le guide de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de notre pays pour qu'ils soient, eux-mêmes et leurs familles, parfaitement avertis des dangers qui nous menacent à l'époque atomique actuelle dominée par la science et la technique. Ces dangers étant connus, il devient plus facile de s'en protéger et le livre montre comment on peut le faire. Nous pouvons survivre sur le plan civil pour autant que nous soyons décidés à nous préparer pendant qu'il est encore temps de le faire.

L'ouvrage est heureusement complété par quelques pages de renseignements sur l'équipement d'un abri, le matériel de secours sanitaire, le bagage de fortune, les provisions de secours et de ménage. Quelques tableaux récapitulatifs montrent également comment et où chacun peut collaborer à la protection civile, à la Croix-Rouge suisse, à l'Alliance suisse des samaritains, au Service complémentaire féminin et à l'aide aux paysannes et aux cultivateurs.

La distribution du livre de la défense civile est aujourd'hui l'objet de discussions passionnées qui ne peuvent être que profitables à la protection civile et au principe de la défense totale. En vertu de la Constitution fédérale, il est du devoir des autorités de la Confédération de s'occuper en temps de paix déjà de ces problèmes et de se préparer à

faire face s'il le fallait aux situations graves éventuelles. Cette volonté de sauvegarder l'indépendance du pays et de survivre est, en général, solidement ancrée dans l'esprit de la population d'un petit Etat. Si donc toutes ces questions ne présentent rien de nouveau pour nos autorités, ce qui est nouveau, par contre, c'est que maintenant le peuple dans son ensemble doit être informé de ces problèmes en toute franchise.

En distribuant ce livre à tous les ménages, les autorités, à chaque échelon politique, sont en droit de penser qu'il inculquera aux citoyens un certain nombre de modestes connaissances en matière de protection civile de la population tout en lui montrant la manière de se comporter en cas de guerre et de catastrophe. Le livre ne traite pas seulement de ce qui a trait aux événements de guerre qui pourraient se produire mais il est aussi un guide précieux en cas de catastrophes.

Dans un article de journal, on a reproché à l'ouvrage de parler beaucoup de protection et de défense mais de ne rien dire sur le maintien de la paix. Il est bon de rappeler, à ce propos, que, comme jusqu'ici, la meilleure des protections est encore le maintien de la paix entre les hommes et les nations. Il a toujours été le principal souci et la tâche la plus noble du peuple et des autorités de notre Confédération suisse. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la presse quotidienne qui mentionne les nombreux efforts que fait notre pays en vue de promouvoir la coexistence pacifique de tous les peuples de notre planète. Mais ceux qui connaissent l'histoire de l'humanité savent bien que la Suisse n'a que peu d'influence sur la politique de guerre ou de paix des grandes puissances, alors qu'elle a déjà souffert à plusieurs reprises des conséquences de cette politique. Chacun sait que la Suisse ne provoquera jamais de guerres et, malgré tout ce qu'elle pourrait faire pour les empêcher, par sa politique institutionnelle, par les mesures militaires qu'elle prend ou par son action humanitaire, le déclenchement d'une guerre reste toujours possible. Par conséquent, nous devons rester prévoyants et logiquement conclure que

la protection civile est plus nécessaire que jamais!

Nous pouvons tous être doublement reconnaissants au Conseil fédéral, conscient de la grande responsabilité qu'il assume envers le pays et le peuple, d'avoir eu l'idée et le courage d'écrire le livre de la défense civile afin de préparer la population à ce qui pourrait nous arriver de plus grave, tout en souhaitant que ce ne soit jamais le cas. Du reste, souvenons-nous qu'il y a une année, lors des événements de Tchécoslovaquie, chacun se serait empressé de féliciter le Conseil fédéral de son attitude...